

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Ronald-Marion
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-13
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : **Samira Jaouad**

Membre du personnel enseignant : **Monique Agbodjalou**

Membre du personnel non-enseignant : **Pascale Nguessan**

Nom du parent, tuteur ou tutrice : **Sakinatou Mashou Yaro**

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Mireille Zangue**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Judith Excellent et Djenane Douglas**

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100 % de classes. • Cercles proactifs en lien avec les habiletés d'apprentissage et habitudes de travail (HAHT) : ○ Utilisation du français oral - novembre; ○ Fiabilité décembre; ○ Sens de l'organisation - janvier; ○ Autonomie - février; ○ Esprit de collaboration - mars; ○ Sens de l'initiative - avril; ○ Autorégulation - mai. • Cercles proactifs harmonisés avec les valeurs de l'école : ○ Respect; ○ Empathie; ○ Sécurité; ○ Politesse; ○ Intégrité; ○ Responsabilité;	- Explication du fonctionnement et le but des cercles de communication - Co-construction des règles à suivre pendant les cercles - Activités tirées de Moozoom <u>Au cycle préscolaire :</u> • Enseignement des comportements attendus • Cercle des émotions le matin et après les récréations • Méditation • APQ • mots d'encouragement <u>Au cycle primaire :</u> • Enseignement au quotidien des valeurs en grand groupe; • Discussion • Projet représentatif des valeurs enseignées d'une manière explicite. <u>Au cycle moyen :</u>	Baisse de taux de plainte Climat harmonieux	

○ Engagement. • Cercles proactifs en lien avec l'apprentissage : ○ Français; ○ Mathématiques; ○ Études sociales;	• Check in / Check Out quotidien • Cercle de discussion mensuel • Activités Moozoom • hebdomadaire		
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	Présentations sur l'utilisation des billets de signalement Préscolaire : - Pictogramme - Tableau des champions - Valoriser le comportement positif Primaire : - Langage verbal et non verbal; - Visuel (images et vidéos Moozoom). Moyen : • Moozoom de façon hebdomadaire • Activités proposées lors de la semaine de lutte contre l'intimidation • Enseignement de l'empathie • Encourager les comportements positifs	• Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour : • Expliquer l'intimidation; • Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; • Expliquer les différentes formes d'intimidation; • Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; • Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; • Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel	

	Développer davantage le climat positif et sécuritaire au sein de la classe (inclusion, écoute active et attentive de l'enseignant)	scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	- Formations - Journées pédagogiques - CAP	- Formation du personnel sur les incidents violents lors de la journée pédagogique : Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; - Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve ici et la directive administrative 4,32 ici. - Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école. - Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de	

		novembre et revue de la NPP 144. - Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.	
Communication à l'intention des <u>parents</u> :	Faire la promotion des ateliers destinés aux parents • Soutenir la diversité à l'école et à la maison • Intimidation Pratiques réparatrices - Soirée curriculum - Présentation « Bientôt l'école » - Les communications mensuelles - La Soirée porte ouverte	• Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école. • Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. • Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école. • Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles). • Ateliers en ligne à l'intention des parents sur l'intimidation offerts par les écoles sécuritaires et bienveillantes. • Brave Éducation	

		Les parents et les tuteurs apprendront les différences entre les comportements d'intimidation et les conflits quotidiens en évaluant une étude de cas animée. Ils apprendront des stratégies de prévention pour réduire les risques d'intimidation et comment intervenir si cela se produit.	
--	--	--	--

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : <u>100 %</u> de classes...	- Enseigner et modéliser les comportements attendus. - Implémentation du soutien du comportement positif dans les classes et au sein de l'école - Utilisation de Moozoom		Chaque mois

	- Animation d'ateliers – BRAVE, Ma culture dans la PAIX - Enseignement explicite des HAHT ciblé mensuellement - Expliquer ce qu'est l'intimidation et faire la différence avec les conflits - Expliquer ce que l'élève peut faire pour signaler l'intimidation		
Pourcentage du taux d'assiduité : 90 % de classes...	- Sensibilisation auprès des parents par rapport à l'importance de fréquenter l'école de façon régulière - Communication avec les parents d'élève ayant un taux d'assiduité qui ne répond pas aux attentes - Offrir un soutien additionnel aux familles vivants des défis - Suivi des élèves qui ont un taux élevé d'absence		Au début du mois
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 90% de classes... 90%	- Utilisation des zones de régulation dans les classes - Faire des check-in/check-out suivant les besoins observés		
Autre indicateur selon les besoins de l'école Gestion du stress 90%	- Offrir des ateliers de gestion de stress		Avril 2026

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à toutes les Activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% de classes...	- Organiser des comités mensuels pour aider à la création de babillards et affiches dans l'école annonçant les thématiques - Partager les ressources préparées par l'équipe des Écoles sécuritaires et bienveillantes auprès du personnel enseignant - organiser des activités au sein de l'école qui font la promotion des thématiques - afficher les photos des activités vécues en classe sur les médias sociaux de l'école	- les élèves répondent favorablement au sondage, se sentant représentés dans les ressources présentées en classe	Mai 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;

- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes**.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	- offrir une intervention par laquelle l'élève se sent en sécurité et rassuré. - Offrir une écoute active, attentive et empathique, - valider les émotions exprimées - nommer les émotions perçue - mise en place de mesures protectrices dans le but de prévenir de nouveaux incidents et assurer le bien-être de l'élève	Tout au long de l'année scolaire

	- proposer des ressources de soutien, comme des adultes de confiance ou des services spécialisés, afin de les aider à reprendre confiance en eux et à se sentir mieux	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	- Offrir une écoute active, attentive et empathique, - valider les émotions exprimées - nommer les émotions perçues - valoriser le courage de dénoncer - donner des stratégies concrètes (avertir un adulte, soutenir la victime, ne pas encourager l'agresseur,). - Les impliquer dans le processus de réconciliation - les impliquer dans des projets de prévention pour renforcer la solidarité et l'inclusion.	
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	- Offrir une écoute active, attentive et empathique, - valider les émotions exprimées	

	- nommer les émotions perçues - éduquer l'élève sur les conséquences de son comportement - amener l'élève à vouloir changer son comportement en lui faisant prendre conscience de l'impact de ses gestes - amener l'élève à réparer ses actes. - Travailler l'empathie, la gestion des émotions et le respect des autres. - Attribuer des conséquences qui supportent la discipline progressive		
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel .			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% du personnel...	Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.	Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.	D'ici juin 2026
	Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration.	Affiches visibles avec les questions réparatrices.	

Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (<u>Élémentaire</u>, <u>Secondaire</u>) : 100% du personnel...	Rappel de l'utilisation du registre lors des rencontres du personnel/modélage au besoin. Rappel dans les communiqués hebdomadaires Monitoring Utilisation du registre des incidents de l'école pour consigner les écarts de conduite de la part des élèves afin d'intervenir de façon efficace.	Le registre des incidents de l'école est analysé par l'équipe pour intervenir efficacement.	
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel...	Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out et les cercles excentriques. Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles de communication en salle de classe.	November 2025	
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que

chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : • Aller voir un adulte de confiance. • Dénoncer les actes en utilisant : ✓ Le billet de signalement et la boîte de signalement de l'école ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : • Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; • Remplir le formulaire: Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; • Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; • Remplir le formulaire en ligne: Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident; • Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement: PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H; • Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une	- Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : FORMS) - Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (exemple, Fiche de signalement M-2.pdf)

suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);

- **Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;**

Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#))

- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- 1. La direction fait enquête.**
- 2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :**
 - **de ce qui s'est produit;**
 - **du préjudice subi par l'élève;**
 - **des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;**

- des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

[Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
- Communiquer avec la direction de l'école
 - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;

- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;

- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)